

Pantin, le 21 décembre 2020

# Information riverains

## Quartier Haut et Petit-Pantin

### **Objet : Travaux de comblement avenue Thalie et rues Marcelle, de la Convention et Candale Prolongée**

Madame, Monsieur,

Les travaux de comblement des anciennes carrières de gypse au niveau du croisement de l'avenue Thalie, la rue Marcelle et la rue de la Convention et également rue Candale Prolongée réalisés pour la Ville par l'entreprise SPIE Batignolles Fondations ont débuté.

**En complément de la lettre d'information riverains du 25 novembre dernier, et compte tenu de nombreuses incivilités, nous sommes dans l'obligation de renforcer la sécurité aux abords du chantier et de modifier le plan de circulation actuelle.**

**À compter du lundi 21 décembre 2020 de 7h à 17h30, et jusqu'au lundi 19 avril 2021, en fonction de l'avancement des travaux, la circulation sera interdite :**

- rue de la Convention (de la rue Jules Auffret à la rue Marcelle), et rue Marcelle (de la rue de la Convention à l'avenue Thalie),
- rue de la Convention (de la rue Marcelle à la rue Jules Auffret),
- rue Marcelle (de la rue Bellevue aux Lilas à la rue de la Convention).

**Il sera interdit :**

- de tourner à droite et à gauche rue de la Convention, au niveau de la rue Marcelle,
- de tourner à droite avenue Thalie vers la rue Marcelle,
- de tourner à droite rue Candale Prolongée au niveau de la rue Marcelle.

La rue de la Convention sera mise en impasse au droit de la rue Marcelle.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise par l'avenue Thalie, la rue Marcelle, la rue Bellevue aux Lilas, le boulevard Eugène Decros aux Lilas, la rue Rochefoucauld aux Lilas, la rue du Progrès aux Lilas, la rue de l'Égalité aux Lilas, l'avenue Faidherbe aux Lilas et la rue Jules Auffret.

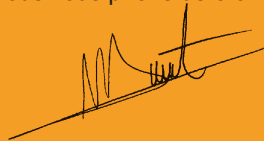
La navette 330 sera déviée par la rue du Bois, le boulevard Eugène Decros et la rue Faidherbe aux Lilas. L'arrêt de bus rue Marcelle sera reporté au 87, boulevard Eugène Decros.

Les dispositions réglementaires de la précédente lettre restent d'actualité.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que l'entreprise puisse réaliser les travaux en toute sécurité.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 ou 40 39. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



**Mathieu Monot**

Premier adjoint au maire, délégué au Développement urbain durable, aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande publique et à la Démocratie locale - Conseiller territorial



**Mirjam Rudin**

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements, aux Espaces publics et aux Espaces verts